



# COMMUNE DE BRETIGNY-SUR-MORRENS - ELECTION A LA MUNICIPALITE DU 7 mars 2021 - (1<sup>er</sup> tour)

Les listes de candidats doivent être déposées du lundi 11 janvier jusqu'au lundi 18 janvier 2021  
à 12 heures précises au greffe municipal (arrêté de convocation du 7.10.2020)

## CANDIDAT(E) Le citoyen/la citoyenne ci-dessous accepte de figurer comme candidat(e) sur la présente liste.

	Nom(s)	Prénom(s)	Date de naissance	Lieu d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature
1							

## SIGNATAIRES (3 au minimum, mais 5 de préférence). La présente candidature est soutenue par les citoyens-citoyennes ci-dessous.

No	Nom(s)	Prénom(s)	Date de naissance	Lieu d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature
1							
2							
3							
4							
5							

Le(la) candidat(e) et les signataires, suisses et/ou étrangers(ères), doivent obligatoirement être inscrits au rôle des électeurs de la Commune le jour du scrutin.

- Nul ne peut signer plus d'une liste de candidats ni retirer sa signature après le dépôt de la liste (Art. 50 LEDP)
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature après le dépôt de la liste (Art. 52 LEDP)

Le Greffe municipal atteste que la présente liste a été déposée à son office (date, heure, sceau et signature) :

Date et heure : .....

Signature : .....